



République Française  
DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
CANTON D'AMBOISE

**MAIRIE DE  
NEUILLÉ LE LIERRE 37380**

TEL : 02 47 52 95 17

Convocation : 13 novembre 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

Pouvoirs : 0

**N° DEL-2023-35**

**Extrait du Registre des Délibérations  
Commune de Neuillé le Lierre  
Séance du 20 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le 20 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

**Présents :**

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Joël LAMOTTE, Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Danis SIX.

**Absents :**

Laurent DUCARD, Vanessa TESSIER, Richard THIBAULT.

**Secrétaire de séance :** Cécile BERLAND

**DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL  
DÉLÉGUÉ À LA COMMUNICATION NUMÉRIQUE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

VU la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations.

VU le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 ;

CONSIDERANT que Madame le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un conseiller municipal délégué en charge de la communication numérique ;

CONSIDERANT que Madame le Maire souhaite donner cette délégation à Madame Cécile BERLAND ;

Le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention, Madame Cécile Berland), décide :

- de désigner Madame Cécile BERLAND comme conseillère déléguée à la communication numérique.

Fait à Neuillé le Lierre, le 20 novembre 2023

Le Maire, Blandine BENOIST.